L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 20 SEPTEMBRE 1889.

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition ou putréfaction, et [illegible] 7juil—3m

PETITES ANNONCES.

MME E. MUREAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement du No 8 Chartres au No 186 rue du Canal. 1er sept—3m

ON DEMANDE.

10 HOMMES expérimentés pour travailler dans chantier de bois. $1.50 par jour, 1er mois. Avantage après. S'adresser de bonne heure, 51 Passage de la Bourse. 20 sept—1f

A LOUER.

A LOUER.—Le 1er étage, 66 rue Chartres. 25 août—

A VENDRE.

NOURRITURE pour volailles à 25c par sac au "Lanaux's Rice Mills" 71 rue Decatur. 18 sept—3f

A VENDRE.—Une vacherie comprenant sept vaches, un cheval, un wagon et tout ce qu'il faut pour l'exploiter. Pour informations, s'adresser à Mme Hy. Prat, rue Barthelemy, entre Moralès et Urquhart. 4 août—

SI votre pharmacien ne tient pas de Chloro-Naphtoleum, vous le trouverez au bureau principal, 59 Douane, coin Decatur. 7 juillet—3m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank D. Atkinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,894—Division B—Attendu que Mme Ann E. Atkinson a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank D. Atkinson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19sept—19 24 28

Succession de J. C. E. Bergen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 27,662—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mary Buel, veuve de J. C. E. Bergen, tutrice et comme telle administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 sept—17 22 26

Succession de Veuve Benjamin Morne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,275—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Félix Borne, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 sept—17 22 26

Succession d'Alexandre Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,744—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jac Levy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 sept—15 20 24

Succession de Ernest Basile Joubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,191—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdalena Joubert, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
15sept—15 20 24

Succession de Rosario Muntalbano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,838 — Division D — Attendu que Owen Reidy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rosario Muntalbano, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 sept—13 18 22

Successions de John Leonard Boey et de sa première femme Yetta Oeltzé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,834—Division D—Attendu que Mme Wilhelmina Boey, veuve de Henry Esdorn a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de John Leonard Boey et de Yetta Oeltzé, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 sept—13,18,22

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,907—Division E.—Jacob Schniderer vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Jacob Schniderer au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour et la réunion sollicitée soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 26 octobre 1889, et que E. J. Méral, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, Lne, 19 septembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 sept—3f au 26 oct

Timothy O'Leary vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,014—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Clarence O. Wilcox, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 sept—19 24 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Heinrich W. Kuieper vs leurs créanciers.—No 26,644—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Heinrich W. Kuieper soit tenue pardevant Benj. F. Choate, notaire public en cette ville, le 26 septembre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de voter sur la possibilité de lui donner une décharge des dettes portées sur son bilan.
Nlle-Orléans, 14 septembre 1889.
Signé: FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de cette Cour, Division E, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15sept—3f au 26

Rudolph Langermann vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,663—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Rudolph Langermann, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 sept—14 19 23

Anthony Schaetope vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,730—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eugene S. Reems, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,663—Division E—Rudolph Langermann vs ses créanciers—Ordre de Cour—[illegible]
FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District [illegible]
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel, à l'Académie de Musique, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...	$500, soit......	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de:	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit......	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à...		$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans Lo.

Rappelez-vous que les cents vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane [illegible] M. A. DAUPHIN, Président [illegible]

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

ET

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73.....CHARTRES.....73

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Seizième État Annuel.

[illegible]

ACTIF

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889. M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, F. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWARTZ [illegible]

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $15,295 14 au crédit du Fonds de Réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier, 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Ernst,
D. Fatjo,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
R. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Bernheim,
Joseph David,	R. Beltran,
D. A. S. Vaught,	E. K. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gragard,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barber

Ernest Miltenberger.
17 janv—1m

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.
No 194 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$158,886 75	
Sur risques maritimes	3,042 06	
Sur risques de rivières	6,628 62	
Total des primes	$168,557 43	
Moins—Primes non acquises	49,893	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$118,664 43
Pertes payées:		
Sur risques de feu	40,842 82	
Sur risques maritimes	1,507 33	
Sur risques de rivières	2,847 38	
Taxes et dépenses, moins intérêt	22,707 36	
Réassurances et primes rendues	13,840 40	
		$81,745 29
Profits		$37,119 14
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$231,682 90	
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 55	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	77,545 62	
Billets recevables	31,424 76	
Primes en cours de collection	18,186 92	
Certificats 6 0/0 de ville	26,307 50	
Billets hypothécaires ou par paiement	4,335 00	
Argent comptant	19,006 46	
		$458,726 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
Signé F. POURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 20me jour de juin 1889.
Signé, JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	Jos. A. Shakspeare,
S. W. Smith,	W. H. Behan,
Paul Capdevielle,	Aldon McLellan,
Aristide Hopkins,	John B. Lafitte,
Paul Fourchy,	D. Fatjo.

U. Baquié.

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL DE LA

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, [illegible]
R. M. WALMSLEY, Président.
A. BALDWIN [illegible], Vice-Président.
LEON [illegible], Caissier.

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de J. B. Lotery vs Mary A. Renaud, veuve Louis Compère.

[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1440 [illegible] la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17,24—oct 1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. B. Bourbeau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,800—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1 8 15 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Marie F. Schauert, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,732—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Hock et als vs. Mme Jeannette Seligman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,711.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir: [illegible]

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 sept—9 10 17 24—oct 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens Bank of Louisiana vs Mistress Therese Hermann et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,607—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir: [illegible]

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20août—20 27—3 10 17 21 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées rues Treme, [illegible]

Rosebery T. Bloch vs J. G. B. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 27,615—En vertu d'un writ de saisie et vente [illegible] le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 août—28 [illegible] sept 4 14 18 21.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret McAuley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,785.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Cie—Bureau No 8 rue Carondelet—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent en congé, signé le 13 septembre 1889, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le lot No 18, dans l'îlet borné par les rues St-André, Joséphine, Camp et Chestnut, d'après un plan [illegible] W. T. Thompson, [illegible] 1847, mesurant 32 pieds 1-6-10 lignes de face à la rue St André, sur 125 pieds de profondeur, [illegible]

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec billets [illegible]

Acte de vente pardevant J. M. Wolfson, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Confiserie, Boulangerie et meubles de ménage.

Succession de Peter Schneller.

No 27,639—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau No 8 rue Carondelet—LUNDI, 23 septembre 1889, à 11 heures du matin, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, arrêt daté du 9 septembre 1889 et rendu dans la susdite succession, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, No 581 rue Magazine, entre Ste-Marie et Félicité, le contenu de la confiserie et de la boulangerie ainsi que les meubles de ménage, [illegible]

Conditions—Comptant avant livraison.
11 sept—11 14 21 23

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MOULIN A RIZ DE VALEUR Dans le Deuxième District de cette ville, connu comme le "Crescent City Rice Mill".

Dans l'affaire de Angelo Socola vs. Marie Madeleine Carré, veuve de James J. Reiss, et als, pour un partage et décrétant la raison sociale commerciale qui existait auparavant entre le dit Angelo Socola et feu Jas J. Reiss sous la raison sociale du "Crescent City Rice Mill Co." qui doit être dissoute et qui est terminée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 27,460.

—A l'encan—

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 8 rue Carondelet—SAMEDI 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, [illegible]

[illegible]

CHAS. W. DROWN [illegible]

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur à Slidell, paroisse de St-Tammany. Meubles, etc.

Succession de G. B. Sbarboro.

No 27,776—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, [illegible]

Conditions—Comptant. [illegible]
18 août—18 24 31 sept 7 14 21

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolis meubles de ménage Au coin des rues Prytanée et Clio.

Succession de Mme E. E. Judson, décédée. Sans réserve, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet—JEUDI, 26 septembre 1889, à dix heures et demie du matin, sur les lieux, No 21 rue Prytanée, coin Clio, [illegible]

Conditions—Comptant avant livraison.
18 sept—18 19 21 à date

NE méritent que vos dernières. Serrez vous de l'Hôtel Bartholomew [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Le contenu d'un restaurant, d'une buvette et d'un salon d'huîtres.

Succession de John G. Mason.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27196.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 30 septembre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, au No 174 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 septembre 1889,

Le contenu du susdit établissement, d'après inventaire déposé à mon bureau.

Aussi—Une machine électrique avec étoile.

Le privilège de la moitié de l'intérêt du bail du dit établissement pour un terme de trois ans du 1er octobre 1889, à raison de $250 par mois.

Conditions—Comptant.
17 sept—17,23,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue des Marais.

Succession de Frank Lenning, ou Lennisk.

No 27,460 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI, 19 octobre 1889, il sera vendu à midi à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous la date du 13 septembre 1889, les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Musique, Marais, les avenues St-Claude et Lafayette, mesurant 55 pieds 5 pouces de face à la rue des Marais, 75 pieds de face à l'avenue Lafayette, 56 pieds de profondeur du côté de la rue Musique et 47 pieds 9 pouces sur l'avenue St-Claude.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même District et îlet attenant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant 42 pieds 3 pouces de face à la rue des Marais, 45 pieds de profondeur du côté de la rue Musique, 56 pieds de profondeur du côté de l'avenue Lafayette, et 20 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication.
15sept—15 21 28—5 12 15 19.

50 actions de la Compagnie du Waterworks.

Succession de A. A. Peterson.

Cour Civile de District—Division B—No 27,171.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 28 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 septembre 1889—

50 actions de $100 chacune de la Compagnie du Waterworks de la Nouvelle-Orléans—d'après le certificat No 6650.

Conditions—Comptant.
14 sept—14 21 28

Petite maison rue des Remparts, No 680, Troisième District.

Terrain spacieux rue du Quartier, No 864, entre les rues Tonti et Rocheblave, Deuxième District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74—

1° Un lot de terre mesurant 22 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Union et Bourbon. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues du Quartier, Hôpital, Tonti et Rocheblave, mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue du Quartier sur 141 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Rocheblave, et 124 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue Tonti, [illegible]

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé des acquéreurs.

Vente positive de trois terrains rue des Champs-Elysées, faisant face au marché Delamore, et à l'encoignure des rues Champs-Elysées, et Claiborne et Marigny et Claiborne.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 21 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles—

Trois lots de terre désignés par les Nos 4, 9 et 10, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Claiborne et Robertson, et ayant les dimensions suivantes:

Le lot No 10—29 pieds 9 pouces de face à la rue des Champs Elysées sur 190 pieds de profondeur et front à la rue Claiborne.

Le lot No 8 ayant les mêmes dimensions que le lot ci-dessus, et formant l'encoignure des rues Marigny et Claiborne.

Le lot No 9—48 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 127 pieds [illegible]

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
14 sept—

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 162, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Succession de John Moncrief.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,153.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] 1889, F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour, Division D, maintenant absent en congé, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourgogne et Remparts, mesurant 28 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, sur 126 pieds 10 pouces 4 lignes, plus ou moins, de profondeur, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
8 sept—8 14 21 28—5 12 oct

PAR BOSY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 297 rue Erato.

Succession de Thomas Kelly et Margaret Flynn Kelly, sa femme.

No 27,607—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BOSY & O'CONNOR—Nicholas J. Bosy, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 9 septembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Franck, Clio et Erato, [illegible]

Termes—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire public.
19 Sept—19 21 26—oct 5 12

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple à un étage couvert en ardoises.

No 346 rue Prieur, Troisième District.

Succession Veuve J. B. Lavigne.

Pour du Comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELY.—Albert Brignoni, encanteur—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté du 20 août 1889, dossier 27,594, pour le compte de la succession de veuve J. B. Lavigne, décédée, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, [illegible]

L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 20 septembre 1889, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 20 sept—1f

PAR E. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de chaussures, 131 1/2 rue des Remparts, côté sud.

Vente de syndic provisoire.

PAR E. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—LUNDI, 30 septembre 1889, à 10 heures et demie, sur les lieux, 131 1/2 Sud Remparts, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, remplaçant l'Hon. Albert Voorhies, Division E, actuellement en congé, ordre daté du 19 septembre 1889, je vendrai à l'encan le contenu du dit magasin comprenant: Bottes, chaussures, rayons, installation de magasin, etc., etc.

Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur le lieu.
20sept—20 25 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District, Rue Louisa, entre Bons-Enfants et Marais.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Mme Ernestine Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 27,566.

PAR E. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour Division E, actuellement absent sur un congé, daté le 31 août 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Piété, Bons-Enfants et Moralès, mesurant 27 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 90 pieds et 7 lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans ou en à l'option des acquéreurs, et la portion à crédit s'il y en a, garantie par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent par an d'intérêt à partir de la vente jusqu'à paiement, garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt d'argent de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
4 sept—4,7 14,21,28—5oct.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District.

Rue Remparts entre Girod et Julia, à l'encan à des conditions faciles.

Dans l'affaire de Mademoiselle Mina Rothenberg vs Henry Meiberg.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.—No 27,487.

Vente pour effectuer un partage.

PAR E. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, rendu le 3 septembre et signé le 10 septembre 1889 décrétant un partage, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Girod, Julia et Dryades, lequel dit lot de terre mesure 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Remparts, sur une profondeur entre lignes parallèles de 95 pieds 11 pouces en mesure américaine.

Avec une maison à deux étages couverte en ardoises contenant 7 chambres et 2 dans l'attic. Dans la cour une cuisine contenant 2 pièces, 2 serres, latrines, &c., &c. Le tout divisé en deux locations désignées par les numéros 237 et 237 1/2. Les deux maisons peuvent être occupées comme magasins. Loyer $15 pour chaque côté.

Voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit ou au gré de l'acquéreur. La portion à crédit doit être représentée par des billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'acte portant toutes les clauses usuelles de garantie et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour en forcer la collection. Les assurances devront être transférées et la police transférée au porteur des dits billets.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 sept—15 21 28—5 12 19 oct

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

COTTAGE

No 349 rue d'Orléans, entre les rues Galvez et Miro.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur, Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs.

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, désignée par le lot No 7 et partie du lot No 8 dans l'îlet borné par les rues Orléans, St-Anne, Galvez et Miro, mesurant 40 pieds de face à la rue d'Orléans, 46 pieds de large dans le fond, sur une profondeur irrégulière de 79 pieds 6 pouces et 6 lignes.

Toutes les mesures étant plus ou moins; la propriété est vendue d'après un plan dressé par D. E. Seghers, daté le 26 août 1889 et maintenant à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

Les améliorations comprennent un cottage [illegible]

Termes—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur aura un dépôt de 10 pour cent à faire sur les lieux.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Positivement pas de limite.
14 sept—17 16 21 jusqu'à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix

Du Troisième District.

Coin des rues Pauline et Chartres—Joli cottage.

Coin des rues Peters et Pauline—Grands hangars.

Rue Pauline, entre Peters et Chartres.

Rue des Remparts, entre Désiré et Piété—Terrain vague.

Succession de Henri Bittera.

No 3,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent en congé, daté du 15 août 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, carré d'îlet borné par les rues Peters, Chartres, Pauline et Jeanne, mesurant chacun 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 128 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade rue Pauline. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peters et Pauline; et les améliorations comprennent une vaste bâtisse.

2° Un terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété précédemment citée, désigné par le No 7, mesurant 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 128 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré d'îlet que les propriétés précédemment décrites, désigné par le No 11, mesurant 32 pieds 11 lignes de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur et de façade rue Chartres, lesquelles deux rues il forme le coin. Les améliorations comprennent un joli cottage avec 4 chambres, cuisine et citerne.

4° Un terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que les trois propriétés précédemment décrites, désigné par le No 12, mesurant 32 pieds de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un hangar, une citerne en fer. Les quatre propriétés ci-dessus décrites sont vendues d'après un plan de D. E. Seghers, architecte, daté le —— 1889.

5° Un terrain situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Désiré et Piété, mesurant 27 pieds 9 pouces de façade rue des Remparts, [illegible] pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions—Pour la propriété cinquièmement décrite, comptant; pour les autres de 1 à 4 inclusivement un tiers comptant; [illegible]

Les actes de vente pardevant A. Bussiere, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS.

24 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieurs à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour le système [illegible]

Accords et réparations de pianos [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage double d'un bon rapport, Nos 160 et 162 rue Port, coin Marais.

AUSSI UNE LISTE DE COMPTES OUVERTS.

Succession de Julius Wartberg — No 27,884—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune. —SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 août 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le cottage double en bois, confortable et bien bâti, Nos 160 et 162 rue Port, dans l'îlet borné par les rues Urquhart et Lafayette, contenant 6 chambres, vaste attique, hangars, dépendances, 2 citernes, cours, etc. Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Port, et 58 pieds de face et de profondeur à la rue Moralès. Le tout maintenant loué à $16 par mois et étant toujours d'un bon rapport.

2° Une liste de comptes ouverts, d'après un inventaire enfermé.

Termes—Pour les comptes ouverts, comptant; pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
19 sept—19 21 28—oct 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante, située dans un quartier central, et de grande valeur,

Coin nord-ouest des rues Bourbon et St-Philippe.

Excellents magasins et belles propriétés pour résidences,

Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson.

Magasins de choix parfaitement situés,

Nos 172 et 174 Sud-Remparts, près du Marché Poydras.

Cottage en briques double d'un bon rapport,

Nos 170 et 172 rue Claiborne.

Propriété vacante de valeur,

Près du Chemin coquillé du Fort Espagnol.

A L'ENCAN.

Succession de feu le colonel Camille E. Girardey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—No 26,875.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, d'une manière positive, en vertu d'un jugement de l'honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 septembre 1889, rendu dans l'affaire de la dite succession, les propriétés de valeur, ci-après décrites, savoir:

1° La maison de résidence substantielle à trois étages, No 222 rue Bourbon, coin nord-ouest de la rue St-Philippe, dans l'îlet borné par les rues Ursulines et Dauphine, d'une apparence imposante, embellie par une véranda en fer spacieuse devant et sur le côté, et ayant de larges corridors à chaque étage, d'élégants salons doubles et une salle à manger. Le tout arrangé de façon à être arrangé en un grand salon, de vastes confortables chambres à coucher avec armoires élevé, et des chambres avec des grandes ouvertures [illegible]

[illegible]

Actes de vente pardevant Jos. N. Walker, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 sept—15 21 28—oct 6 12 19.

CHLORO-NAPTHOLEUM devrait être employé dans les lieux d'aisance, bas-fonds, chambres de malades et appartements en général. 7juil—3m

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications [illegible]

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES

"HOME"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.		
Primes sur les risques d'incendie	$343,820 48	
Primes sur les risques de rivières	33,191 74	
Primes sur les risques de mer	4,188 62	
Primes non expirées de 1887	61,097 82	$441,000 49
Moins, primes non expirées de 1888		81,125 35
		[illegible] 14
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt	$21,744 36	
Loyers	[illegible]	$ 22,739 25
		[illegible]
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie	$112,000 35	
Pertes sur les rivières	1,613 64	
Pertes sur les mers	6,418 77	
Cancellations et réassurances	78,124 24	
Taxes et dépenses	31,231 63	
Réserve pour pertes non ajustées	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888	11,800	$367,510 20
Profits nets		$ 35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant:

		1888.
$167,000 Bons consolidés Cincinnati		$167,040 00
Argent en banque		140,345 00
Billets à recevoir d'école et Collège		[illegible]
Propriété foncière (Bâtisse de la Compagnie)		[illegible]
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle		26,000 00
Primes en voie de perception		1,200 00 / 42,062 52
Total		$458,300 58

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la Compagnie.
THOS. SEXTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, surperviseur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, déclarent solennellement, ainsi que l'exige la loi, qu'ils déclarent que l'exposé ci-dessus est correct selon les meilleurs rapports.
JOS. BAYLE, Surperviseur.
WM. T. HARDIE.
E. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 106 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne., ce 11me jour de janvier 1889.
Signé—Amédée JAMES FAHEY, Notaire.